L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 JUIN 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 4 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—quatre terrains situés dans l'ancienne ville de Jefferson, aujourd'hui paroisse d'Orléans, bornés par les rues des Magnolias, Valence, Live Oak et Bordeaux.

Par Hermann, Marks & Co, à leur salle d'encan, au No 26 de la Chartres—Marchandises sèches et Bisgrifes.

Par Stern Bros., au No 16 de la rue de Chartres, Bottes, Souliers et Bisgrifes.

Par Geo. Pearson, à 11 heures, au premier étage de la résidence Nos 51, 53 et 55 rue Baronne—Ameublement de cinquante chambres à coucher, verrerie, faïence, etc. Ancel, l'installation du gaz.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée à l'encan, par le Shérif—

L'attention du public est appelée sur la vente aux enchères qui aura lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de quatre terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Jefferson, aujourd'hui dans la paroisse d'Orléans, rues Live Oak et Valence; l'un des dits terrains formant l'angle des rues Live Oak et Valence.

Pour le détail, voir aux annonces.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Perdido.

☞ CANDISEURS et sans MELANGE.—Confiserie de ces genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

La situation politique en France

Les révolutions ne résolvent jamais les questions; elles ne servent qu'à les poser, et souvent elles les compliquent au point de les rendre insolubles. Il y a un an, l'Empire venait d'obtenir de la France une nouvelle consécration, basée sur les réformes libérales qui constituaient le programme du ministère Ollivier. Attaqué lâchement par l'opposition de gauche, mal soutenu par la majorité qui lui était hostile, ce ministère serait tombé alors même que les événements militaires n'eussent pas amené son renversement et, un peu plus tard, celui de sa dynastie. La révolution du 4 septembre, faite au nom de la défense nationale, n'a abouti qu'à une capitulation qui a fait pâlir celles de Sedan et de Metz et à une paix que l'Empire n'eût jamais acceptée.

Aujourd'hui, la paix définitive est signée, la guerre civile qui a été la conséquence de la capitulation, est terminée et la France se retrouve dans une situation extrêmement critique. La révolution du 4 septembre avait la prétention de sauver le territoire et l'honneur de la France, et elle a sacrifié l'un et l'autre; elle avait également la prétention d'unifier, avec les institutions monarchiques, et voici que l'Assemblée qui est le produit de cette révolution, menace d'imposer à la nation la pire de toutes les restaurations, celle des Bourbons. Ce double résultat prouve que les révolutions conduisent le plus souvent les peuples bien loin du but auquel ils aspiraient.

Trois partis se disputent, en ce moment, le pouvoir dans la malheureuse France. Chacun d'eux prétend naturellement avoir pour lui le droit et la justice, chacun d'eux affirme n'avoir en vue que le bonheur du peuple français; et chacun d'eux renferme dans son sein des gens sincères et convaincus aussi bien que des ambitieux.

Le parti républicain a pour lui une possession précaire et l'appui de la population des villes, mais il est très divisé; les hommes modérés qu'il compte parmi ses adhérents sont peu nombreux, les autres ne comprennent leurs ardeurs et leurs impatiences qu'en présence des nécessités de la situation. On suppose à la tête de la république un républicain de la veille, à la place de M. Thiers, et l'on sent qu'immédiatement le parti républicain va redevenir le parti révolutionnaire. Si des élections nouvelles avaient lieu en temps de calme, les républicains, au lieu de compter 150 membres dans l'Assemblée, en comprendraient tout au plus la moitié. Et si la république était mise aux voix, elle ne réunirait pertes pas un million de suffrages, peut-être pas plus de cinq à six cent mille voix.

Le parti impérialiste avait reçu un rude coup par les premiers échecs de l'armée; et le renversement de l'Empire, après la capitulation de Sedan, s'était effectué sans rencontrer d'opposition. Mais le gouvernement du 4 septembre par son incapacité et ses fautes, a fait oublier à beaucoup de gens celles de l'Empire, et les impérialistes prétendent, peut-être avec quelque raison, qu'un plébiscite leur donnerait encore la majorité. Ils ne sont pas très peu nombreux dans l'Assemblée, mais cela tient aux décrets proscriptifs de M. Gambetta et à la précipitation avec laquelle les élections ont été faites. Il n'est pas douteux que, si une nouvelle Assemblée était élue, les impérialistes ne s'y trouveraient, sinon en majorité, au moins en nombre imposant. Le parti impérialiste demande un plébiscite, et il compte qu'en cas d'échec causé par la république aux gens d'ordre et l'impopularité d'une restauration bourbonnienne, ferment accepter l'Empire comme la seule planche de salut par la grande majorité des électeurs.

Le parti royaliste, auquel les circonstances ont donné une majorité du hasard dans l'Assemblée, ne se fait pas illusion sur le résultat d'un plébiscite. Aussi paraît-il peu disposé à avoir recours à ce procédé démocratique pour l'établissement d'une forme de gouvernement. Nommée sur la convocation d'un gouvernement révolutionnaire, dans un moment difficile, l'Assemblée a un prétexte pour se proclamer souveraine et plus pour assimiler des pouvoirs formés dans des circonstances aussi différentes. Elle est tout aussi en dehors des droits de l'ancienne famille régnante sont un fait accompli, il est certain que la majorité serait acquise dans l'Assemblée actuelle au projet de restauration monarchique dont le manifeste du comte de Chambord a été le prélude.

Mais diverses causes feront, sans doute, hésiter les royalistes à réaliser immédiatement leurs projets. Il y a 150 vacances dans l'Assemblée sur un total de 750 membres. Une grande partie de la France ne se trouve donc pas représentée en ce moment, et elle a le droit évident d'être consultée lorsqu'il s'agit d'une chose aussi grave qu'un changement de gouvernement. D'un autre côté les élections municipales d'avril et de mai ont donné, dans la plupart des villes, des majorités républicaines qui indiquent un changement profond entre le sentiment des électeurs urbains et celui des électeurs ruraux.

La proclamation de la royauté pourrait être le signal d'un nouveau conflit auquel toutes les villes prendraient part, et la majorité royaliste doit se demander si, en pareil cas, l'armée serait de son côté ou si elle se diviserait pas. Avant de planer la France dans les horreurs d'une nouvelle guerre civile, un parti qui se compose d'hommes honnêtes et patriotes, doit faire plus qu'hésiter, il doit s'arrêter.

Si l'existence de la république en France est le fait d'un accident révolutionnaire, ce ne serait pas rentrer dans le droit absolu que de lui substituer une royauté votée par une simple majorité législative qui n'est elle-même qu'une conséquence de cet accident. Une pareille restauration serait expédée elle-même à être emportée par une autre révolution.

Débarrassée hier de la guerre étrangère, aujourd'hui de la guerre civile, la France a besoin de repos pour se reconnaître et décider de ses destinées. C'est à elle qu'il appartient de prononcer sur la forme de gouvernement qui lui convient le mieux, mais elle ne peut le faire utilement et sagement que lorsque les passions seront apaisées et le calme revenu dans les esprits.

Nous voudrions donc voir l'Assemblée décréter dès à présent que le peuple sera souverain sur la forme du gouvernement et sur le choix de son chef, président, roi ou empereur, mais en fixant le plébiscite à une époque assez reculée pour que les électeurs aient le temps de réfléchir mûrement à la grave décision qu'ils seront appelés à prendre. Un pareil décret mettrait les partis sur un pied d'égalité devant la souveraineté populaire, calmerait les impatiences et permettrait au gouvernement provisoire d'achever l'œuvre de pacification et de réorganisation. La propagande pacifique serait permise à tous et le parti républicain qui est sûr pouvoir, ne pourrait se plaindre s'il était vaincu dans la lutte électorale. Quel que fût le résultat du scrutin, les partis devraient s'incliner devant la manifestation de la volonté populaire et tous les bons citoyens devraient se rallier au gouvernement nouveau et concourir avec lui à la régénération de leur pays.

C'est là, selon nous, la ligne de conduite que le patriotisme dicte à l'Assemblée, mais nous craignons que l'intérêt de parti ne l'aveugle la majorité et nous n'osons espérer que la prise de Paris ait formé Père de calomnies qui a commencé pour la France le 16 juillet 1870.

LE PROGRAMME
De la Démocratie de l'Ohio.

Nous donnons ci-dessous le texte des résolutions adoptées le 2 juin à Columbus par la Convention démocratique de l'Etat de l'Ohio, et nous ignorons vraiment revoir sur l'esprit de ces résolutions qui indiquent l'adoption, par les démocrates de l'Ohio, d'une politique d'expédients plutôt que d'une politique de principes.

Résolu par la Démocratie de l'Ohio:

1o—Que tout en dénonçant les moyens extraordinaires pour lesquels ils ont été amenés, nous reconnaissons comme des faits accomplis les trois amendements à la Constitution, récemment déclarés adoptés et que nous les considérons comme n'étant plus des questions pendantes devant le pays.

2o—Nous demandons que le principe de stricte construction, tel qu'il a été proclamé par les pères de la Démocratie, accepté par les hommes d'Etat de tous les partis avant la guerre, et incorporé dans le dixième amendement à la Constitution, soit rigoureusement appliqué maintenant à la Constitution, ainsi qu'il l'est, y compris les trois amendements dont il est question ci-dessus, et insistons sur le fait que ces amendements ne doivent pas avoir pour effet d'altérer ou modifier la théorie et le caractère véritable du gouvernement fédéral, mais d'élargir seulement les pouvoirs délégués à celui-ci; et s'étendre, sans aller au-delà, à la diminution des droits réservés des Etats, et qu'en conséquence les engagements du parti démocrate seront basés sur une pleine, loyale et absolue exécution et application de la Constitution, telle qu'elle existe aujourd'hui, de telle manière que des droits égaux soient assurés à toute personne, conformément à la dite Constitution, sans distinction de race, de couleur ou de condition.

3o—Que l'égalité absolue de chaque Etat de l'Union est un principe fondamental du gouvernement fédéral, que nous protégerons et sauvegardons toujours le système américain de gouvernement d'Etat et le gouvernement-général, pour les affaires générales seulement; et que nous sommes matériellement opposés à toutes tentatives faites en vue de centraliser et de consolider le pouvoir dans les mains du gouvernement général, particulièrement lorsque de telles tentatives se produiront sous la forme d'une usurpation Congressionnelle quelconque de ce gouvernement.

4o—Que nous adhérons fermement au principe du maintenir une indépendance parfaite entre les départements du même rang du gouvernement.—La Législatif, l'Exécutif, le Judiciaire.—Condamnant tout empiètement fait par l'un d'eux sur les fonctions de l'autre.

5o—Bien que la loi fondamentale, tel qu'elle est inscrite dans la Constitution, soit nécessairement permanente, jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ainsi qu'il est prescrit par la dite Constitution, toute législation est, de sa nature et dans son objet, temporaire et sujette à des changements, modifications ou rappel selon la volonté de la majorité du peuple; nous nions qu'il ait le droit du législateur, et que le prétexte qu'un acte du Congrès non-exécuté, ou toute politique législative de parti est absolument définitive, est totalement incompatible avec la théorie du gouvernement; et que c'est le droit indéniable des peuples de juger, par eux-mêmes ou leurs représentants dûment choisis, de la nécessité, de juger qu'elle législation est nécessaire, convenable, ou utile, pour faire exécuter et fortifier les pouvoirs centraux, délégués et les devoirs du gouvernement fédéral.

6o—Que comme exemple d'une législation éminemment convenable, d'après le Quatorzième Amendement, nous demandons aujourd'hui au Congrès une amnistie générale.

7o—Que tout en dénonçant toutes organisations d'émeutes et conspirations contre la loi, en ayant pour objet de troubler la paix dans le Sud ou ailleurs, et en demandant à tous les bons citoyens d'user de leur influence pour les abattre, nous dénonçons aussi l'acte communément appelé le "Bayonet Bill" récemment passé par le Congrès, et l'acte plus récent encore connu sous le nom de "Ku-Klux Bill", qui dans leurs termes s'étendent à tous les Etats, et ont été votés dans le seul but de centraliser complètement tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement général, et établir un despotisme militaire, et par suite de perpétuer l'administration actuelle sans égard pour la volonté du peuple. Ajoutant que ces lois ne sont pas seulement incompatibles avec la théorie fondamentale, caractère du gouvernement fédéral, et sont d'un caractère révolutionnaire et dangereux, mais qu'elles sont aussi en opposition directe avec l'esprit et la lettre de la Constitution, y compris les amendements qu'elles prétendent fortifier.

8o—Que tout en soutenant toujours la vieille et excellente démocratique doctrine d'annexion ou acquisition de territoires, nous sommes pourtant entièrement opposés au projet du Président Grant relatif à l'annexion de St-Domingue, parce que nous y voyons une *affaire* et à cause des moyens dont on s'est servi et du but évident que l'on se propose.

9o—Que nous sommes en faveur d'un tarif strictement borné au revenu; conformément à la théorie et aux principes de toutes les autres lois justes et sages sur l'impôt, et que nous sommes opposés au système soi-disant protecteur.

10o—Que la honteuse corruption, et l'extravagance licencieuse qui règnent dans tous les départements du gouvernement fédéral et sacrifient les intérêts du travail, enrichissent une poignée d'aristocrates et dépouillent le peuple de son héritage légitime des terres publiques qui ont été données en cadeaux aux chemins de fer ou autres monopoles, que le président de plus de vingt millions de principes le gouvernement d'Etat, et le gouvernement-général, pour les affaires générales seulement; et que nous sommes matériellement opposés à toutes tentatives faites en vue de centraliser et de consolider le pouvoir dans les mains du gouvernement général, particulièrement lorsque de telles tentatives se produiront sous la forme d'une usurpation Congressionnelle quelconque de ce gouvernement.

4o—Que nous adhérons fermement au principe du maintenir une indépendance parfaite entre les départements du même rang du gouvernement.—La Législatif, l'Exécutif, le Judiciaire.—Condamnant tout empiètement fait par l'un d'eux sur les fonctions de l'autre.

5o—Bien que la loi fondamentale, tel qu'elle est inscrite dans la Constitution, soit nécessairement permanente, jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ainsi qu'il est prescrit par la dite Constitution, toute législation est, de sa nature et dans son objet, temporaire et sujette à des changements, modifications ou rappel selon la volonté de la majorité du peuple; nous nions qu'il ait le droit du législateur, et que le prétexte qu'un acte du Congrès non-exécuté, ou toute politique législative de parti est absolument définitive, est totalement incompatible avec la théorie du gouvernement; et que c'est le droit indéniable des peuples de juger, par eux-mêmes ou leurs représentants dûment choisis, de la nécessité, de juger qu'elle législation est nécessaire, convenable, ou utile, pour faire exécuter et fortifier les pouvoirs centraux, délégués et les devoirs du gouvernement fédéral.

6o—Que comme exemple d'une législation éminemment convenable, d'après le Quatorzième Amendement, nous demandons aujourd'hui au Congrès une amnistie générale.

7o—Que tout en dénonçant toutes organisations d'émeutes et conspirations contre la loi, en ayant pour objet de troubler la paix dans le Sud ou ailleurs, et en demandant à tous les bons citoyens d'user de leur influence pour les abattre, nous dénonçons aussi l'acte communément appelé le "Bayonet Bill" récemment passé par le Congrès, et l'acte plus récent encore connu sous le nom de "Ku-Klux Bill", qui dans leurs termes s'étendent à tous les Etats, et ont été votés dans le seul but de centraliser complètement tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement général, et établir un despotisme militaire, et par suite de perpétuer l'administration actuelle sans égard pour la volonté du peuple. Ajoutant que ces lois ne sont pas seulement incompatibles avec la théorie fondamentale, caractère du gouvernement fédéral, et sont d'un caractère révolutionnaire et dangereux, mais qu'elles sont aussi en opposition directe avec l'esprit et la lettre de la Constitution, y compris les amendements qu'elles prétendent fortifier.

8o—Que tout en soutenant toujours la vieille et excellente démocratique doctrine d'annexion ou acquisition de territoires, nous sommes pourtant entièrement opposés au projet du Président Grant relatif à l'annexion de St-Domingue, parce que nous y voyons une *affaire* et à cause des moyens dont on s'est servi et du but évident que l'on se propose.

9o—Que nous sommes en faveur d'un tarif strictement borné au revenu; conformément à la théorie et aux principes de toutes les autres lois justes et sages sur l'impôt, et que nous sommes opposés au système soi-disant protecteur.

10o—Que la honteuse corruption, et l'extravagance licencieuse qui règnent dans tous les départements du gouvernement fédéral et sacrifient les intérêts du travail, enrichissent une poignée d'aristocrates et dépouillent le peuple de son héritage légitime des terres publiques qui ont été données en cadeaux aux chemins de fer ou autres monopoles, que le président de plus de vingt millions de principes le gouvernement d'Etat, et le gouvernement-général, pour les affaires générales seulement; et que nous sommes matériellement opposés à toutes tentatives faites en vue de centraliser et de consolider le pouvoir dans les mains du gouvernement général, particulièrement lorsque de telles tentatives se produiront sous la forme d'une usurpation Congressionnelle quelconque de ce gouvernement.

11o—Que nous adhérons fermement au principe du maintenir une indépendance parfaite entre les départements du même rang du gouvernement.—La Législatif, l'Exécutif, le Judiciaire.—Condamnant tout empiètement fait par l'un d'eux sur les fonctions de l'autre.

12o—Bien que la loi fondamentale, tel qu'elle est inscrite dans la Constitution, soit nécessairement permanente, jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ainsi qu'il est prescrit par la dite Constitution, toute législation est, de sa nature et dans son objet, temporaire et sujette à des changements, modifications ou rappel selon la volonté de la majorité du peuple; nous nions qu'il ait le droit du législateur, et que le prétexte qu'un acte du Congrès non-exécuté, ou toute politique législative de parti est absolument définitive, est totalement incompatible avec la théorie du gouvernement; et que c'est le droit indéniable des peuples de juger, par eux-mêmes ou leurs représentants dûment choisis, de la nécessité, de juger qu'elle législation est nécessaire, convenable, ou utile, pour faire exécuter et fortifier les pouvoirs centraux, délégués et les devoirs du gouvernement fédéral.

13o—Que comme exemple d'une législation éminemment convenable, d'après le Quatorzième Amendement, nous demandons aujourd'hui au Congrès une amnistie générale.

14o—Que tout en dénonçant toutes organisations d'émeutes et conspirations contre la loi, en ayant pour objet de troubler la paix dans le Sud ou ailleurs, et en demandant à tous les bons citoyens d'user de leur influence pour les abattre, nous dénonçons aussi l'acte communément appelé le "Bayonet Bill" récemment passé par le Congrès, et l'acte plus récent encore connu sous le nom de "Ku-Klux Bill", qui dans leurs termes s'étendent à tous les Etats, et ont été votés dans le seul but de centraliser complètement tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement général, et établir un despotisme militaire, et par suite de perpétuer l'administration actuelle sans égard pour la volonté du peuple. Ajoutant que ces lois ne sont pas seulement incompatibles avec la théorie fondamentale, caractère du gouvernement fédéral, et sont d'un caractère révolutionnaire et dangereux, mais qu'elles sont aussi en opposition directe avec l'esprit et la lettre de la Constitution, y compris les amendements qu'elles prétendent fortifier.

15o—Qu'avec le mot d'ordre de réforme, nous nous adressons, plein de confiance au pays; nous nous adressons que le grand corps du peuple américain n'a qu'un point et même intérêt; que, sans avoir égard aux considérations politiques, il est temps de tirer l'ami d'un gouvernement libre, qu'il est également honnête, brave et patriote. Nous nous adressons à tous comme nos frères et concitoyens et leur recommandons de nous aider à obtenir le redressement des abus graves, qui naissent à tous et les opprimant, à l'exception des malfaiteurs et des oppresseurs eux-mêmes.

16o—Sur les questions locales d'Etat, il est résolu que nous sommes en faveur d'une convocation de convention, ainsi qu'en dispose l'article 10, Section 1, de la Constitution d'Etat.

GUERISON PAR L'INHALATION.—On trouvera dans nos colonnes une lettre d'un citoyen de la Nlle-Orléans, qui atteste avoir été guéri d'une bronchite par le traitement du docteur Hunter.

AVIS AUX EXPÉDITEURS POUR BRAZOS SANTIAGO.—Par suite de la non arrivée du steamer *J. C. Harris*, causée par le mauvais temps, le départ de ce bâtiment sera retardé jusqu'au mardi, 6 juin, à 8 heures du matin.

☞ Le Dépôt central des célèbres AMERS PEYCHAUD est établi chez MONTEUSSE, pharmacien, à l'angle des rues Chartres et Bienville. On en trouve également à sobeter dans les principales groceries de la ville et dans tous les cafés. Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui vont passer l'été à la campagne de se munir de ces excellentes bitters. Pris en petite quantité, avant chaque repas, ils stimulent l'appétit, facilitent la digestion, tonifient le système et préviennent la plupart des indispositions qui, pendant l'été, dégénèrent si souvent en maladies graves.

ASSEMENTS Nos. 58, 59 et 60—Voyez dans nos colonnes d'annonces, l'avis de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane, rue Carondelet, 120, relativement aux décès de Werner Forss, George Martin, et J. Jeff. Hall.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Transmises à l'Abeille.)

Libre circulation dans Paris.

Toutes les barricades ont disparu.

On continue à arrêter toutes les personnes suspectes.

Dix cours martiales établies à Cherbourg.

Ordre du jour de Mac Mahon aux troupes.

Elles ont bien mérité de la patrie.

La gendarmerie sera portée à 60,000 hommes.

Projet de construire des forts dans Paris même.

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 3 juin—Les membres de la junte commission et M. Schenck sont arrivés. La Chambre de Commerce a adressé une harangue de bienvenue à Schenck qui, en réponse, a exprimé l'espoir que les bons relations entre son pays natal et la mère patrie seraient perpétuelles.

Le service du chemin de fer a repris entre Paris et le Havre.

Les Prussiens ont évacué les Ardeles et tout le département de l'Eure.

Paris, 3 juin—Les rues de Paris ont été ouvertes au mouvement du commerce et les barricades ont toutes disparu. Les pavés ont été replacés et un ordre parfait règne partout. La police arrête toujours les personnes suspectes.

Dix cours martiales ont été établies à Cherbourg pour juger les personnes qui y ont été envoyées par le maréchal-prévôt. Cet officier fonctionne au théâtre du Châtelet en cette ville où une enquête sommaire est faite avant le prêtre devant la cour martiale.

Paris, 3—Un ordre du jour du maréchal Mac Mahon aux chasseurs et aux soldats de son armée, fait l'éloge du leur courage et de leur dévouement qui ont délivré Paris des mains de ces misérables qui voulaient détruire la ville en entier, et dit: l'Assemblée vous donnera la plus digne récompense en votant à l'unanimité que vous avez bien mérité du pays.

Paris, 3 juin—La gendarmerie sera portée à une force effective de 60,000 hommes. On formera aussi une garde républicaine de 12,000 hommes. On propose de construire des forts dans les murs de Paris même, afin d'enlever aux révolutionnaires toute possibilité de tenter de nouveau une insurrection.

Londres, 3 juin—Le steamer Elbe, allant aux Indes et à Aspinwall, est revenu de, sempré à Southampton.

Les passagers et les malles ont été transférés sur un autre navire qui est parti pour Aspinwall.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 3 juin—Le juri, après 20 minutes de délibération, a déclaré Bowen coupable de bigamie.

La grève a cessé pour le moment. Quelques entrepreneurs paient $2 de suite, les autres ont promis de payer la même somme sur les nouveaux contrats. Les journaliers tiendront une convention pour former une union.

Il est probable que la pêche cessera dimanche matin en Floride et continuera en Louisiane et au Texas et s'étendra au Nord.

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, Jamaïque 3.—La barque Yug avec une cargaison de 3200 sacs de café, a été pillée par les Indiens qui ont volé 120 sacs de café.

Cette barque est celle que les rapports avaient représentée comme perdue sur les récifs de Maracaïbo. Le capitaine a été sans pouvoir contre les voleurs, et méprisé par les Indiens qui ont pillé le bord et mon tour. Il y avait d'autres prisonniers accusés de meurtre plusieurs mois avant mon incarcération et qui n'ont pas été jugés parce qu'il n'y avait pas de témoins contre eux, tandis que le public était résolu à avoir mon sang aussi vite que possible. Seul j'ai été choisi pour servir d'exemple parce que mon chiffre était inférieur à celles qui font sensation. Personne ne peut douter de la vérité de ce que je dis et c'est que parce que c'est la vérité, comme le Dieu, avec l'intuition que je fais en présence de la mort, que j'en appelle au public.

Je suis condamné à mourir parce que dans un moment d'ivresse, j'ai tué un homme auquel je ne voulais pas du mal. Je ne voulais pas tuer, je n'en voudrais faire à, mon repentant. Dieu sait encore mieux que moi que je n'en jamais l'intention de commettre un meurtre et cependant je vais être identé appelé à comparaître devant mon créateur et le public insista sur mon exécution."

Boston, 3 juin.—A la Cour de Circuit des Etats-Unis, aujourd'hui, le juri a rendu un verdict en faveur d'Ewell F. Hayes, contre la Compagnie d'Assurance de Phenix sur la vie, qui avait refusé de payer une police de $10,000 à la mère de John E. Hayes, défunt. Le défunt, le 29 février 1869, avait été assailli et emprisonné dans cette ville en 1865 et mourut des mauvais traitements qu'il avait subis. Le dernier accordé par le verdict est de $11,456.

San Francisco, 3 juin—Le vacant de Mme Fox a été rempli par un juré pour remplacer un autre des jurés, nommé Littlefield. Le juge Dwinnell a dit qu'il recevrait ces deux affidavits mais pas davantage, attendu que, pour le reste, il était évident qu'en tout cela il y avait des parjures.

Un chat, qui est un véritable palais, entièrement fait de bois d'ornement de la Californie, du Mexique et du Japon, pèse 1 lb. 4 onces. Ce chat sera probablement conduit à Washington et offert au Président.

Indianapolis, 3—H. U. Caldwell, de cette ville, arrière-petit-fils de John Caston, qui avait donné à ferme à Benjamin Franklin à New York, tout dans la propriété de l'église de la Trinité, en 1773, pour 99 ans, a recouvré les papiers de John Caston et a transigé avec les occupants en renonçant à son intérêt, pour un million de piastres payé comptant.

Louisville, 3 juin—Wilson Crull (blanc) et Henry Peyton (couleur), ont été arrêtés, sur l'accusation d'avoir assassiné Michael Carroll, dimanche dernier. Un témoin a juré qu'il avait vu Peyton se jeter sur Carroll et le terrasser et Crull lui tirer dessus.

Aujourd'hui, M. Sutton, ministre méthodiste, quittait la maison d'un ami, M. Ellingworth, où il s'était arrêté quand, soudainement, son habit s'est pris à un pistolet tombe de la poche sur le pavé et part. La balle a atteint M. Ellingworth à l'abdomen et lui a infligé une blessure mortelle.

New-York, 3 juin.—Le maire Hall n'a encore été officiellement informé du fait que les Rothschilds ont proposé de prendre la dette consolidée de cette ville et de payer tous les vieux emprunts à mesure qu'ils seront dus.

Les membres du clergé de la Trinité démentent la transaction d'un million après une ferme de 99 années, et disent que la dépêche télégraphique a été la première nouvelle qu'ils aient eue de cette affaire.

Boston, 3—Les officiers du gouvernement ont déposé une plainte contre les nombreux apothicaires de Boston qui ne mettent pas sur certains articles le timbre requis.

St. Louis, 3—Arrivée de la Nouvelle-Orléans, les bateaux à vapeur Belmark, Hannibal, Atlantic avec barges, Henry Ames et City of Alton. Le Continental est parti pour la Nelle-Orléans.

MARCHES AMERICAINS,

New York, 3 juin—Les exportations d'espèces, aujourd'hui, s'élèvent à $1,250,000.

Le bilan des banques indique une augmentation de $960,000 dans les emprunts, et une diminution de plus d'un million et demi dans les espèces; les dépôts ont augmenté d'un million et demi.

New York, 3, au soir.—Argent facile de 3 à 4. Sterling calme. Or 112 A. 112 1/8. Coton soutenu; ventes 3300 balles à 18 1/8.

New York, 3 juin—5-20 de 62, 111 7/8, 10-40, 110.

Savannah, 3—Coton en bonne demande. Mid. 16 3/4 (à 17. Stock 19,019 balles.

Mobile, 3—Coton ferme. Mid., 16 1/2. Stock 1,918 balles.

Charleston, 3. — Coton fort. Mid. 17. Stock 9,144 balles.

Memphis, 3—Coton ferme 17.

Cincinnati, 3—Coton en bonne demande et en hausse. Mid. 17 1/4 à 17 1/2. Farine ferme. Pore sans changement. A $16. Graisse nominale à 6 1/4 et 9 7/8.

St-Louis, 3—Farine calme et inférieure. Extra $3. Maïs plat et en baisse à 47 1/2. Whiskey 90 à 91. Pore en baisse à 15. Jambons fourrés 14 à 14 1/2. Graisse en baisse à 9 et 9 1/4.

Louisville, 3—Coton, 17s ferme et en hausse et demande bonne, mais presque pas de stock ici. Mid. 17. Farine moins active. Extra de famille 6 50 à 6 75. Maïs en bonne demande, mais sans changement de prix. Whiskey 90.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Louisville, 3 juin—La rivière a baissé de 8 pouces en 24 heures. Therm. 85. Affaires lourdes.

Vicksburg, 3 juin—Le fleuve baisse rapidement.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest 3. 6 h. P. M.—Barres 22. Vent du Sud-Est très fort. Ni arrivées ni départ.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Paris, 2 juin, au soir.—Les journaux le *Trictiore* et la *Politique* ont été supprimés. On continue à faire des recherches d'armes et on en trouve beaucoup. On continue aussi à faire des arrestations sur une vaste échelle, surtout parmi les ex-gardes nationaux et les soldats.

On exerce une surveillance secrète sur la rive droite de la Seine, et les sentinelles arrêtent la nuit tous les passants.

Ferry a ordonné le rétablissement des professeurs dans les écoles de la ville.

Versailles, 2—On dit qu'une majorité de l'Assemblée favorise la proposition d'abroger les lois de bannissement des princes de la maison de Bourbon, et aussi la proposition d'étendre les pouvoirs de M. Thiers, comme chef du pouvoir exécutif, pour deux ans.

Les chemins de fer entre cette ville et Paris ont repris leurs services réguliers; on y remarque déjà un grand mouvement de passagers. A Paris, les affaires reprennent un peu.

Washington, 2 juin—Une entrevue du correspondant du *Herald* avec le Président, fait dire à ce dernier: "Le traité me satisfait parfaitement." L'Etat celui en a gagné, bien qu'il eût désiré qu'il fût meilleur."

Chaque article litigieux a été signé ainsi qu'un ministre de la reine d'Angleterre, ce qui a entraîné beaucoup de lettres et de graphies. Le gouvernement a engagé l'amiral à donner sa signature, ce qui équivaut à une ratification.

En ce qui touche la question financière, le Président a informé la Chambre des Représentants agira partiellement. Il dit que le traité doit être ratifié pour devenir lui entre les deux nations. Cela est nécessaire, et la nécessité est immédiate.

Quant aux changements dans le cabinet le Président a dit qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les divers rapports à ce sujet. M. Fish ne quitterait pas le Cabinet le moins consentement, pendant mon administration.

Il n'y a en aucune discussion récente dans le Cabinet au sujet de Cuba. La situation des affaires dans cette île ne semble requérir de nous une intervention.

Enfin le Président aurait dit: Le temps guérit plus de blessures que la médecine, et la patience est un remède spécifique.

Omaha, 3—Il y a pour 30 milles, qu'il n'est pas resté un empêchement des bonnes de chemin de fer.

Bureau de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelles et d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane, rue Carondelet No. 120.

Nlle-Orléans, 1 juin 1871.

Les soussignés, de cette Association, ayant été nommés dans des affidavits, comme étant morts, dans des moments différents, dans cette ville, les 29 février 1871, 1 juin 1871, 1 juin 1871, 1 juin